



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : DECISION TARIF BAFA 2018

DÉCISION N° AU-18-268

EN DATE DU 06 SEPTEMBRE 2018

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier Denhez, 2^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation financière des participants à la session de formation d'approfondissement au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.) proposée par la ville de Vincennes du 20 au 25 octobre 2018 ;

D É C I D E

DE FIXER la participation financière par jeune à 157 € (CENT CINQUANTE SEPT EUROS) ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour le Maire et par délégation

Pour extrait conforme,

l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de
la santé,

Signé

Didier DENHEZ